



Championnat scolaire des écoles et collèges Phase départementale en Ile-et-Vilaine Règlement intérieur

Les Championnats scolaires se déroulent sur trois niveaux (écoles, collèges et lycées) en trois phases :

1. Phase départementale pour écoles et collèges : qualificative pour la finale académique. Les lycées sont qualifiés directement pour la phase académique.
2. Phase académique : par équipe, qualificative pour la finale nationale.
3. Phase nationale : par équipe, décernant le titre de champion de France.

Règlement en ligne sur le site de la FFE : <http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?cat=17>

En Ile-et-Vilaine, la phase départementale se déroule sur 2 rencontres d'une demi-journée comme suit :

- 1^e rencontre, écoles et collèges : un tournoi d'une demi-journée en individuel, sur plusieurs dates et plusieurs lieux de jeu. Ce tournoi est qualificatif pour la 2^e rencontre par équipe ci-dessous.
- 2^e rencontre, écoles et collèges : un tournoi d'une demi-journée par équipe de 8 joueurs (dont au moins 2 filles), élèves du même établissement scolaire.

Seuls les établissements scolaires d'Ile-et-Vilaine peuvent s'inscrire à la phase départementale. Chaque établissement peut inscrire autant d'élèves que souhaité. Les participants doivent être obligatoirement licenciés au sein d'un club affilié à la Fédération Française des Échecs au plus tard au début de la première ronde. La licence B de la FFE suffit.

L'inscription aux tournois est gratuite.

Les dates et lieu de jeu sont précisés sur <http://cd.echecs35.fr/scolaires/competitions>

1. Phase départementale : 1^{re} rencontre en INDIVIDUEL

Il est demandé aux encadrants des établissements :

- D'inscrire les joueurs une semaine au plus tard avant la date de la compétition, sur <http://www.echecs35.fr/inscription>

1.1. Déroulement de la rencontre

La cadence de jeu est unique, soit 15 min chacun au KO, système suisse intégral en 5 rondes. Le classement est individuel. Les départages adoptés sont dans l'ordre : résultat de la confrontation directe (si possible), Buchholz (somme des points des adversaires rencontrés), élo rapide le plus faible, le plus jeune.

La rencontre se joue sur 6 niveaux, certains des niveaux écoles pourront être fusionnés en cas d'effectifs insuffisants :

1. écoles Petits poussins
2. écoles Poussins 1^e année
3. écoles Poussins 2^e année
4. écoles Pupilles
5. collèges, tout âge
6. lycées, tout âge

Pour chaque site d'accueil, un classement par établissement est établi sur les 8 premiers joueurs comportant au moins 2 filles et 2 garçons.

1.2. Qualification des équipes pour la phase départementale par équipe

Le Correspondant départemental des Scolaires peut limiter le nombre d'équipes qualifiées pour la 2^e rencontre de la phase départementale en fonction de la capacité de la salle de jeu. Mais dans la mesure du possible, toutes les équipes seront acceptées.

Au cas où le nombre d'équipes devrait être limité lors de la 2^e rencontre, les règles suivantes s'appliquent :

- Le classement des établissements évoqué en 1.1 sera utilisé pour déterminer les équipes qualifiées
- Une seule équipe par établissement sera qualifiée mais repêchage possible par la suite d'une 2^e équipe

Les équipes de 4 lycéens sont automatiquement qualifiées pour la phase académique.

2. Phase départementale : 2^e rencontre par EQUIPE

Cette rencontre se joue sur 2 niveaux : écoles et collèges.

Il est demandé aux établissements qualifiés :

- D'inscrire les équipes une semaine au plus tard avant la date de la compétition. 3 équipes maxi par établissement sur <http://www.echecs35.fr/inscription>
- Le jour de la rencontre, d'apporter :
 - un **certificat de scolarité** de préférence collectif.
 - une **liste ordonnée** des joueurs
(voir règles ci-après et exemple en annexe)

2.1. Constitution des équipes

Les joueurs de cette 2^e rencontre par équipe ne sont pas obligatoirement ceux qui ont participé à la 1^{re} rencontre en individuel, mais ils sont tous élèves d'un même établissement qualifié.

L'équipe est constituée de 8 joueurs plus 2 suppléants éventuels. L'équipe doit comporter au moins 2 filles et 2 garçons. L'absence d'une fille par équipe est tolérée mais des pénalités sont prévues (cf. 2.4)

L'accompagnateur de l'équipe doit fournir une liste ordonnée de ses joueurs. Les joueurs, y compris les suppléants, sont consignés en une liste unique de 8 à 10 noms dont l'ordre ne sera plus modifié durant toute la rencontre.

Pour cette phase départementale, l'ordre des joueurs dans la liste est complètement libre.

2.2. Déroulement de la rencontre

Intégration des suppléants

A chaque ronde, l'accompagnateur de l'équipe peut décider d'intégrer un ou deux suppléants en faisant sortir un ou deux des huit premiers joueurs de la liste : un échiquier laissé vacant est comblé par le joueur qui le suit immédiatement dans la liste initiale. Les suppléants jouent donc, lorsqu'ils sont intégrés, sur le dernier ou l'avant-dernier échiquier. 2 filles et 2 garçons au minimum doivent être sélectionnées.

Nombre de rondes et cadence

5 rondes. La cadence de jeu est unique : 15 min chacun au KO.

Appariements et départages

Les équipes sont classées en fonction de la moyenne des classements rapides de tous les joueurs figurant sur la feuille de composition. Les joueurs non classés reçoivent le classement **800** à cette fin.

Le système suisse ou toutes rondes sera choisi en fonction du nombre d'équipes. La formule sera annoncée par l'arbitre avant la 1^e ronde.

Le classement final est établi en fonction du nombre de points de match de chaque équipe (voir règlement fédéral).

En cas d'égalité de points de match entre plusieurs équipes en tête, le titre de champion d'Ille-et-Vilaine est décerné ainsi :

- Les résultats des confrontations directes entre les équipes arrivées en tête si ces résultats suffisent à désigner un champion sans ambiguïté.
- Dans les autres cas, on prendra successivement les départages suivants :
 1. En système suisse : Buchholz (somme des points des équipes rencontrées).
En toutes rondes : le Goal average (différence entre les victoires et les défaites)
 2. moyenne élo la plus faible
 3. équipe la plus jeune

Toutes les autres équipes à égalité sont déclarées ex-æquo.

2.3. Qualification des équipes à la phase académique

À l'issue de cette rencontre, les titres de champions départementaux École / Collège sont décernés. Les trois premières équipes école et la première équipe collège sont automatiquement qualifiées pour la finale académique (sous réserve de modifications du règlement académique).

D'autres équipes pourront être repêchées en fonction du nombre de places disponibles pour la finale académique. Elles en seront informées dans les meilleurs délais (début février). Ce repêchage se fera en suivant le classement des équipes à la fin de la phase départementale par équipes, en privilégiant la diversité des établissements. Pour être repêchable, une équipe doit avoir obtenu au moins la moitié des points en phase départementale.

Rappel : les équipes de 4 lycéens sont automatiquement qualifiées pour la phase académique.

2.4. Pénalités

Non-respect de la mixité :

Une équipe d'école ou collège avec moins de 2 filles ou 2 garçons à chaque ronde ne pourra pas être qualifiée pour la phase académique. Dans certains cas de force majeure l'équipe pourra cependant être repêchée.

Une équipe d'école ou collège avec une seule fille ou un seul garçon est considérée forfait sur le 8^e échiquier.

Non-respect de l'ordre établi des échiquiers lors des remplacements :

Perte pour l'équipe fautive sur tous les échiquiers à partir du premier joueur mal placé

Équipe incomplète :

Forfait sur les échiquiers vides et suivants.

3. Organisation et arbitrage

Lieux, calendrier, horaires des rencontres sont visibles sur <http://www.echecs35.fr/inscription>

Directeur du championnat et arbitre principal : Dominique Ruhlmann AF3 D51503 0632012997

Règlement validé par la DDA 35 le 28/08/2015

Règlement validé par le Délégué fédéral aux compétitions scolaires le 28/08/2015